



SAISON 2023 / 2024

PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-79

PV N° 06 DU SAMEDI 23/09/2023

Réunion du 18 Septembre 2023

Responsables : Charly PANTANO 06 48 42 18 20
Patrick GADEYNE 0673407582 ou 0975662633

COURRIERS ET MAILS RECUS

Saint-Paul en Jarez : demande délégué avec Go Pro
Cs Anthème : demande délégué avec Go Pro

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), **dans la semaine avant la date de la rencontre ou de préférence 3 semaines.**

Après validation de la commission de prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné à la charge du club, de même si un club la sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District

RENCONTRES SOUS GO PRO

La rencontre n° 26640438 du Dimanche 24 Septembre 2023 **D 2 poule B** Saint-Paul en Jarez 2 contre Chf Algériens 2 se déroulera avec la Go Pro sur l'arbitre.

La rencontre n° 26657810 du Samedi 23 Septembre 2023 **D 4 poule D** S.Anthème CS 1 contre Fc La Plaine Poncins 2 se déroulera avec la Go Pro sur l'arbitre.

RAPPEL : Les arbitres ne touchent pas à la Go Pro, ce sont les délégués qui les mettent en marche au début et à la fin des rencontres. Quand il y a une GO PRO sur un arbitre, les arbitres doivent impérativement faire le contrôle des licences avec la GO PRO à tous les niveaux ou catégories que ce soit avec trois arbitres ou un seul.